



Amendements COC AURA 2025

Règlement général

Les amendements présentés visent à supprimer les blocages induits par la limitation à 5 licences et qui pouvaient apparaître lorsque les clubs venaient à en accueillir une 6^{ème} dans la catégorie concernée.

Adoptée l'an passé pour être présentée à la fédération, la disposition de surclassement adulte est désormais permise par ce moyen.

Modif COC_01 : 11.2 Autorisation de mixité

Pour les moins de 11 ans, l'offre de pratique peut reposer sur des compétitions mixtes.

Au plus bas niveau territorial, la pratique mixte pourra être autorisée jusqu'en moins de 13 ans dans le cas de joueurs très isolés, ~~à condition que soit organisée en parallèle une pratique régulière spécifiquement féminine. Les joueurs et joueuses dont le nombre est inférieur ou égal à cinq dans un club ne possédant pas d'équipe leur permettant d'évoluer dans leur amplitude d'âge peuvent~~ **qui pourront** être autorisés par l'instance organisatrice des compétitions à participer dans une compétition Moins de 13 de catégorie opposée (masculine ou féminine). [...]

Vœu COC_02 : 11.4 Dérogation adulte

Les joueuses de 15 et 16 ans et les joueurs de 16 ans, dont le nombre est inférieur ou égal à **cinqsept**, dans un club ne possédant pas d'équipe leur permettant d'évoluer dans leur amplitude d'âge, pourront être autorisé(e)s à évoluer en compétition territoriale adulte des plus bas niveaux par le bureau directeur de l'instance gestionnaire de la compétition [...]

Règlements particuliers

Modification COC_08 : Généralités

Garantir l'équité entre un club seul et une convention dans le traitement des accessions relégations.

Sinon Poule 1 : Club A avec B & C, Poule 2 : Convention B avec A & C, Poule 3 : Convention C avec B+A

RG FFHB 25.2.4 : *Au niveau territorial, une des équipes d'un des clubs parties à la convention ne peut évoluer au même niveau de compétition qu'une équipe objet de la convention qu'à condition de figurer dans une poule différente*

➤ Conventions +16

Les championnats +16 dont la composition établit une répartition de poules géographiques ne permettent pas de faire figurer une équipe objet d'une convention dans une poule différente du moindre des clubs participants à cette convention. Toute équipe objet d'une convention est par conséquent automatiquement considérée comme équipe réserve dès lors qu'un des clubs participants de la convention dispose d'au moins une équipe évoluant à un niveau supérieur bn .



Vœu COC_03 : Pré national AURA Féminin

L'écart de niveau présenté et observé en PNF pourrait être atténué en proposant une compétition en 2 phases. Les déplacements les plus lointains pour des rencontres déséquilibrées seront donc supprimés, au profit soit d'une économie sur les trajets, soit d'un meilleur équilibre sportif. Parfois les deux selon les résultats. Le format présenté garantit un calendrier pour les clubs (recevant/visiteur) connu dès la parution de la 1^{ère} phase, seules les équipes rencontrées dépendent des résultats.

Il est en outre nécessaire de se prononcer sur l'éventuel caractère restrictif du nombre d'équipes par poule. Pas d'impact restrictif sur les modalités d'accessions, de relégations, nombre de participantes, de rencontres. Amélioration des contraintes sportives pour les motifs évoqués.

La COC analyse que le changement de nombre d'équipes par poule ne présente pas de caractère restrictif dans le sens où le calendrier club reste connu dès la parution initiale du championnat et serait donc applicable d'emblée pour la saison 25-26.

➤ Formule de l'épreuve

Compétition ouverte à 48 équipes.

Les 48 équipes sont réparties en 6 poules géographiques appairées de 8 équipes, et 2 phases de jeu. À l'issue de la 1^{ère} phase les 4 premières équipes de chaque poule croiseront avec leur poule homologue au sein d'une poule haute tandis que les suivantes feront de même en poule basse. Dans les deux cas les résultats concernés obtenus en 1^{ère} phase seront conservés. ~~4 poules géographiques de 12 équipes.~~

Péréquations kilométriques sur l'ensemble du championnat.

➤ Accessions

La meilleure 1^{ère} sera déclarée championne de ligue.

Les 2 meilleures équipes éligibles ~~La meilleure équipe éligible~~ de chaque poule accèdera haute accèderont au niveau National 3 AURA Féminin. ~~Ensuite et en application des modalités de classement, les 2 meilleures équipes éligibles suivantes accèderont au niveau National 3 AURA Féminin.~~

Si une équipe ne peut ou ne veut pas monter, la suivante immédiate au classement de la poule la remplace.



Vœu COC_04 : D1F & D2M +16

Il ressort des temps d'échanges avec les clubs autant que des consultations menées que l'organisation actuelle de la 2^{ème} phase de championnat pose un souci unanime lorsque les clubs sont amenés à figurer dans un secteur limité à 8 équipes, voire parfois 7 selon les circonstances (nombre total de 16 matchs dont 4 face à 2 adversaires). La formule actuelle limite aussi les possibilités en imposant systématiquement un championnat en 2 phases alors qu'elle pourrait être mieux aménagée, avec plus de flexibilité, selon les engagements effectifs chaque saison pour mieux répondre aux caractéristiques de l'ensemble du territoire, tout en préservant les modalités d'accession avec 8 secteurs.

Cette proposition vise à s'affranchir d'un format systématique en 2 phases, tout en ayant conscience que la répartition des engagements pourrait le nécessiter par endroits à condition de garantir un calendrier club (recevant/visiteur) connu dès la parution de la 1^{ère} phase.

➤ Formule de l'épreuve

À l'issue de la date limite d'engagement, les équipes seront réparties en 8 secteurs géographiques. **La formule de compétition sera aménagée en fonction des engagements effectifs.**, pour 2 phases de jeu. ~~Le nombre de poules par secteur, comme d'équipes dans chaque poule, sera déterminé en fonction du nombre d'équipes participantes.~~

~~Les secteurs avec 2 poules croiseront en 2ème phase poule haute/basse tandis que les secteurs avec une seule poule auront également une poule haute et une poule basse mais avec donc les mêmes adversaires.~~

~~Dans les 2 cas les résultats concernés de 1ère phase seront conservés.~~

Pas de péréquations kilométriques.



Vœu COC_05 : -17M Composition

Les observations remontées des techniciens et clubs présents aux différents niveaux de jeu font état d'une disparité à étudier entre -17 et -15 sur les potentiels en présence. Aussi, le parcours d'une catégorie d'âge nouvellement qualifiée étant -15, -16, -17, le cœur de son effectif serait moins enclin de toujours participer en -17 lorsque l'équipe y ayant accédé aura l'âge -17. Pour cela l'ordre de priorité d'ayant-droit propose d'inverser -17 poule basse avec les -15, toujours au même rang dans la poule.

➤ Composition du championnat la saison suivante

18 équipes seront maintenues à ce niveau la saison suivante. Ce sont, par ordre de priorité, puis en application des modalités de classement, et dans la limite d'une équipe par club, les équipes :

1. Reléguées de -18CF
2. Ayant participé à la poule haute -17M sans accéder en -18CF,
3. **Ayant terminé 1^{ère} de leur poule basse de -17M,**
- ~~2. —~~
- ~~3-4.~~ Ayant participé à la poule -15M Excellence Réserves,
- ~~4-5.~~ Ayant terminé 1^{ère} de poule -15M Honneur Réserves,
- ~~5-6.~~ Ayant terminé 1^{ère} des poules -15M Excellence Classique,
- ~~6-7.~~ Ayant terminé ~~1^{ère}~~ **2^{ème}** de leur poule basse de -17M,
- ~~7-8.~~ Ayant terminé 2^{ème} de poule -15M Honneur Réserves,
- ~~8-9.~~ Ayant terminé 2^{ème} des poules -15M Excellence Classique,
- ~~9. —~~ **Ayant terminé 2^{ème} de leur poule basse de -17M,**
10. Ayant terminé 3^{ème} de -15M Honneur Réserves,
11. Ayant participé ~~à la~~ **aux** poules ~~s~~ **bas**es -17M,
12. Ayant participé à la poule -15M Honneur Réserves,
13. Accédant en championnat de France

Un club participant (y compris en convention) en -18CF et ayant droit -17M devra participer en -15M Excellence (ou Réserves). Le non-respect de cette disposition entraîne son retrait du -17M.



Vœu COC_06 : Accession nationale jeune

Les meilleures équipes de poule haute figurent régulièrement dans le haut de tableau en CF, avec un écart de niveau possible entre les reléguables de CF et tout accédant potentiel. Ainsi il est proposé d'ouvrir le barrage éventuel au moins à la meilleure équipe éligible de poule haute afin d'offrir la possibilité sportive de départager ces équipes pour la meilleure représentation du territoire au niveau national.

➤ Accession -17M vers -18CF

Si il n'y participait pas déjà cette saison, conventions comprises, le 1er de poule haute se qualifie pour évoluer en Championnat de France -18 ans Masculin la saison suivante (-18CF).

Tout éventuel accès supplémentaire en -18CF la saison suivante se fait au moyen d'un barrage entre au maximum 4 équipes, dont le 2^{ème} l'équipe de poule haute s'il la mieux classée qui ne participait pas en -18CF, et les meilleures équipes non maintenues en -18CF en application des modalités de classement. [...]

➤ Accession -16F vers -17CF

Si elle n'y participait pas déjà cette saison, conventions comprises, la 1^{ère} de poule haute se qualifie pour évoluer en Championnat de France -17 ans Féminin la saison suivante (-17CF).

Tout éventuel accès supplémentaire en -17CF la saison suivante se fait au moyen d'un barrage entre au maximum 4 équipes, dont les 2^{ème} et 3^{ème} de poule haute si elles ne participaient pas en -17CF, sinon l'équipe de poule haute la mieux classée qui ne participait pas en -17CF, et les 3 ou 4 meilleures équipes non maintenues en -17CF en application des modalités de classement. [...]

Dispositions sportives

Dans quelle mesure ces dispositions relèvent des votes en AG, ou d'une validation simple du CA ?

Modif COC_07 : -17M

Modification d'une disposition sportive sollicitée par un vœu club et l'ETR, pour passer de périodes de 25' à 30' en -17M. En corollaire, un 3^{ème} TME serait alloué aux équipes.

Modification COC_09 : -15 Jeu à 7 / Compensation d'exclusion

En catégorie -15 (F&M) supprimer l'interdiction de changement Gardien de but / Attaquant.